



mfi agence multimédia

radiofranceinternationale 104 avenue du président kennedy 75016 paris france

téléphone : 00 33 1 44 30 87 30

mfi@rfi.fr

Quand l'histoire nourrit une vision d'avenir

Dossier réalisé par **MFI**, l'agence multimédia de **Radio France Internationale**, en partenariat avec l'**Organisation internationale de la Francophonie (OIF)**.



SOMMAIRE

- Moderne, atypique et en mouvement, la Francophonie ?
Encadré : Quarante ans, une réforme et un déménagement
- Abdou Diouf : « *Que chacun apporte ses richesses à la table de l'échange !* »
- Les grandes étapes de la construction francophone
- Boutros Boutros-Ghali : « *La dimension économique de la Francophonie reste à développer* »
- Henri Lopes : « *Le risque, c'est de passer de la Francophonie à la Francophilie !* »
- Jean-Louis Roy : « *Il faut répondre à la demande de français dans le monde* »
- Hôte du prochain Sommet en octobre 2010 : la Suisse à l'heure de la Francophonie

Langue et éducation

- Le français, quel pouvoir d'attraction dans la mondialisation ?
- Le plurilinguisme et la formation à distance à l'honneur

Économie

- Des pistes pour surmonter les contradictions économiques
- Comment faciliter les partenariats public-privé

Droits de l'homme et démocratie

- L'OIF, aiguillon et garde-fou de la démocratie
- La justice, pierre angulaire de la coopération francophone

Culture

- La Francophonie, espace majeur de création
- La diversité culturelle, impératif francophone

Organisation internationale de la Francophonie (OIF)

13, quai André-Citroën
75015 Paris France

Nathalie Heneman, chargée des relations médias
Téléphone : (+33) 1 44 37 32 52 Portable : (+33) 6 32 32 75 29
Courriel : nathalie.heneman@francophonie.org



mfi agence multimédia

radiofranceinternationale 104 avenue du président kennedy 75016 paris france

téléphone : 00 33 1 44 30 87 30

mfi@rfi.fr

N°072

10.02.12 **Moderne, atypique et en mouvement, la Francophonie ?**

(MFI) L'année 2010 marque les quarante ans de la naissance de la Francophonie. L'occasion de constater que la richesse du mouvement francophone lui a permis d'identifier avant d'autres les enjeux majeurs d'aujourd'hui. Son fonctionnement rénové lui permettra-t-il de peser dans le sens d'une plus grande démocratisation des relations internationales ?

Quarante ans ? « *L'âge où l'on devient ce que l'on est profondément* », affirme sereinement le Sénégalais Abdou Diouf, secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF). Le 20 mars 1970, les 21 signataires du traité de Niamey instaurant l'Agence de coopération culturelle et technique – l'ACCT, préfiguration de l'actuelle OIF – n'imaginaient sans doute pas le succès futur de leur initiative : l'OIF rassemble aujourd'hui 56 États et gouvernements membres et 14 observateurs. Mais ils avaient pressenti l'un des enjeux majeurs des temps à venir – ceux que nous vivons – : le nécessaire dialogue des cultures. Nécessaire à la vie, et indispensable à la paix. Ainsi, placer la célébration du quarantième anniversaire sous la bannière de la formule « *La diversité au service de la paix* », c'est dire que la Francophonie est une organisation profondément moderne.

Modernité, dans la mondialisation actuelle, du respect de l'autre

« *La Francophonie, souligne son administrateur Clément Duhaime, vit la diversité au quotidien : notre réalité, c'est le respect de la différence de l'autre. C'est cette écoute qui fait la force de notre organisation, fait sa modernité et fait qu'elle est plus que jamais nécessaire, car il est aujourd'hui évident que le partage des cultures est facteur de paix.* » Frédéric Bouilleux, directeur de la langue française et de la diversité culturelle et linguistique, rappelle : « *Cette conception, aujourd'hui reconnue par tous, de la nécessité du dialogue des cultures comme frein aux conséquences dommageables d'une mondialisation mal maîtrisée, la Francophonie l'avait déjà inventée au moment où ce n'était pas encore la mode !* »

Ainsi, la Francophonie est multiple, et ce dès l'origine. Multiple dans ses langues, car même si tous ses membres ont le français en partage, celui-ci n'est pas la langue maternelle de la majorité d'entre eux ; c'est une langue choisie. Multiple dans ses cultures ensuite, dont la rencontre a été voulue dès 1970 par ses pères fondateurs. Multiple, enfin, dans les systèmes politiques représentés, dans les conditions économiques et même écologiques vécues : des membres situés sur tous les continents, deux pays appartenant au G8, une dizaine parmi les plus pauvres de la planète...

Modernité de préoccupations avant-gardistes

Parfois comparée à une mini-Onu, la Francophonie est en réalité fondamentalement différente de l'Organisation des Nations unies. Sa particularité est d'être née sur une double base : une langue en partage et une volonté de dialogue des cultures. En conséquence, l'espace francophone est un espace de dialogue et de solidarité, et non un espace de négociation, d'affrontement d'intérêts de groupes différents. « *Notre voix est écoutée*, indique Clément Duhaime, *car notre forum n'est pas un forum de contrainte, mais un espace de liberté de parole qui permet aux États d'essayer de dégager ensemble, dans un dialogue serein, des positions communes qu'ils vont défendre ensemble.* » Une réponse géopolitique particulièrement intéressante à un moment où la mondialisation fait que le rapport entre États nations ne suffit plus à régler les problèmes du monde.

C'est ce qu'Abdou Diouf appelle la « *magistrature d'influence* » de la Francophonie, magistrature qui s'exprime de façon souvent avant-gardiste dans des dossiers essentiels tels l'environnement (la mobilisation francophone s'était manifestée dès le Sommet de la Terre, à Rio en 1992), la société de l'information (l'OIF a, la première, en 1997 à Montréal, réuni des ministres sur ce qu'on appelait à l'époque les autoroutes de l'information), ou encore la diversité culturelle (l'action menée par les francophones, en partenariat avec d'autres, pour que l'Unesco adopte en 2005 la convention n'est plus à démontrer). Même la priorité accordée aux langues, parfois perçue comme un combat d'arrière-garde, se révèle un point essentiel pour éviter l'uniformisation du monde, dont l'urgence est soulignée par d'autres : résolutions aux Nations unies sur le multilinguisme ou directives européennes...

Des agences spécialisées originales

Cette magistrature d'influence s'appuie, autre particularité pour une organisation internationale, sur des agences spécialisées originales : une télévision, TV5Monde, une Agence universitaire de la Francophonie qui réunit plus de 700 universités, une Association internationale des maires Francophones, une Assemblée de parlementaires... Autant de réseaux dont l'expertise, précieuse, donne une force essentielle au mouvement francophone au sein duquel la solidarité peut se traduire par des actions de terrain, des actions de coopération. Alors, bien sûr, la Francophonie, avec son budget de 80 millions d'euros, ne peut pas révolutionner le monde à elle seule. C'est pourquoi elle mise sur l'effet de levier : son expertise en termes de coopération peut donner naissance à des projets repris, ultérieurement, par des organisations qui ont plus de moyens...

Si l'OIF a toujours développé des partenariats, l'arrivée d'Abdou Diouf en 2003 a apporté une approche plus pragmatique, axée sur le résultat : tout partenariat avec une autre organisation internationale doit avoir des objectifs définis. « *C'est, indique Clément Duhaime, la convergence de l'efficacité de l'aide : ce que nous faisons, nous pouvons le faire seul, mais cela n'aura alors pas la même portée que si nous le faisons avec d'autres. Nous essayons non pas d'avoir 200 partenariats mais d'en avoir qui donnent des résultats.* »

Au-delà de la mutualisation des moyens, la volonté de fonctionner par partenariat permet de répondre à des préoccupations communes à plusieurs organisations géopolitiques. C'est le cas, par exemple, en matière de terminologie (mais aussi de numérisation, de signalétique...) : comment appeler les objets du quotidien ? On se rend compte souvent qu'il n'y a pas de traduction disponible. Les organisations du monde arabe, par exemple, ont donc comme les francophones tout intérêt à la création de banques de terminologie multilingue, pour que leurs savants et experts puissent travailler sur les mêmes choses, et faire de la mondialisation une chance, et non l'envahissement d'une technique avec une langue associée et ses ingénieurs...

Mieux se comprendre pour démocratiser les relations internationales

Faire en sorte que les gens se comprennent : l'enjeu va au-delà du quotidien. « *C'est la meilleure manière, explique El Habib Benessahraoui, coordonnateur du Plan de gestion stratégique⁽¹⁾, de contribuer à la démocratisation des relations internationales. Ou on se contente d'un modèle uniforme imposé au monde, ou il y a, à l'échelle internationale – comme il existe parfois, à l'échelle d'un pays, un combat contre le parti unique, pour le multipartisme – une lutte pour la démocratisation des relations internationales. L'existence de la Francophonie, nos relations avec les autres contribuent fortement à cette démocratisation.* »

« *C'est précisément là, appuie Clément Duhaime, que se manifeste l'actualité du combat, de la mission que nous poursuivons depuis quarante ans. Si cela n'était pas d'actualité, nous n'aurions pas autant de membres, ni autant de candidats qui frappent à notre porte ! Beaucoup d'organisations internationales, aujourd'hui, perdent des membres, qui les quittent pour des raisons budgétaires ou parce qu'ils pensent que cela se passe ailleurs. Depuis 1970, aucun membre n'a quitté l'OIF, bien au contraire !* »

Dans cette optique, le fait que le Rwanda adhère au Commonwealth, sans pour autant – et contrairement à ce que certains croient ou écrivent – quitter l'OIF, peut être vu comme la réussite de cet encouragement francophone à la diversité et à la démocratisation. Abdou Diouf, rappelle Clément Duhaime, a été le premier à dire au Rwanda : « *Je vous encourage à adhérer à tous les forums qui vous permettront un meilleur développement.* » Pour un pays dont nombre de voisins sont anglophones, quoi de plus naturel que d'adhérer au forum dans lequel ceux-ci sont actifs ? Onze membres de l'OIF font également partie du Commonwealth, parmi lesquels le Canada, Maurice, Sainte-Lucie ou le Cameroun... Se frotter à d'autres idées, d'autres visions du monde est essentiel. La réalité du monde d'aujourd'hui, c'est la multi-appartenance. La Francophonie l'a compris et le professe.

Ariane Poissonnier

- (1) Au début de l'année 2009, l'Organisation a mis en œuvre un Plan de gestion stratégique (PGS), qui vise à l'amélioration sensible des outils de gestion pour une utilisation optimale des moyens mis en œuvre, des performances accrues, et une meilleure mobilisation des ressources humaines.

Quarante ans, une réforme et un déménagement

(MFI) Conformément à la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide (2005), qu'elle a signée et qui encourage les acteurs internationaux à se confronter les uns aux autres pour améliorer leurs actions, la Francophonie est en train d'appliquer un plan global de changement dans la durée. Il s'est traduit d'abord par le resserrement de la programmation ⁽¹⁾ ; par une révision du statut du personnel ensuite, afin de permettre une gestion plus dynamique, plus stimulante des carrières et le renforcement des capacités, avec la mise en route d'un plan de formation sur trois ans ; le déménagement, à la mi-2010, de l'ensemble des employés de l'OIF sur un seul site, avenue Bosquet dans le 7^e arrondissement de Paris, viendra symboliser ces nouvelles façons de faire.

Un symbole car il permettra, en interne, de renforcer l'unité d'action, de mutualiser certains services, de gérer les ressources sur un mode plus durable ; vis-à-vis de l'extérieur, ce siège dans un quartier prestigieux de la capitale française donnera une visibilité accrue à la Francophonie (un « *geste considérable de la part de la France* », souligne l'administrateur ; la France prend en charge l'équipement et le loyer de ces bâtiments, ce qui revient à une augmentation de sa contribution).

Est-ce à dire que l'organisation est en ordre de marche pour les quarante prochaines années ? La question fait sourire Clément Duhaime : « *Les institutions naissent et meurent ; pour vivre, une organisation doit réaliser au mieux ce qu'on attend d'elle, elle doit être efficace dans son action. Nous avons hérité du travail de quarante ans ; j'espère à mon tour laisser une maison qui marche. Des années passionnantes et stimulantes que j'ai déjà passées à l'OIF se dégagent quelque chose de convivial et de familial que je voudrais conserver.* »

A. P.

- (1) À la fin de l'année 2005, l'OIF, qui travaillait jusque-là selon un programme biennal, est passée à une programmation quadriennale. Ce passage s'est accompagné d'un resserrement de la programmation autour de quatre missions : la promotion de la langue française et de la diversité culturelle et linguistique ; la promotion de la paix, de la démocratie et des droits de l'Homme ; l'appui à l'éducation, la formation, l'enseignement supérieur et la recherche ; le développement de la coopération au service du développement durable et de la solidarité.



mfi agence multimédia

radiofranceinternationale 104 avenue du président kennedy 75016 paris france

téléphone : 00 33 1 44 30 87 30

mfi@rfi.fr

N°073

10.02.09

Abdou Diouf : « Que chacun apporte ses richesses à la table de l'échange ! »

(MFI) Le secrétaire général de la Francophonie revient sur le chemin parcouru en quarante ans et trace les lignes de force de l'action future de l'organisation.

MFI : La Francophonie fête ses quarante ans. L'Agence de coopération culturelle et technique des débuts a laissé place à une organisation internationale d'envergure, regroupant 70 membres. Quels ont été, sur ce chemin, les succès remportés et les difficultés rencontrées ?

Abdou Diouf : Je crois pouvoir affirmer que, si nous n'avons pas gagné la guerre, nous avons toutefois remporté quelques belles batailles ! La plus emblématique reste notre mobilisation exemplaire pour l'adoption de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles à l'Unesco. Mais c'est loin d'être la seule. Je pense, par exemple, à la formation de milliers d'experts du Sud aux négociations commerciales internationales ; à Médiaterre, site francophone pour le développement durable qui attire plusieurs millions de visiteurs par an ; ou encore à l'initiative Ifadem, ambitieux projet de formation à distance des enseignants du primaire. Je pense également à nos actions pour renforcer l'État de droit, consolider les processus démocratiques et promouvoir les droits de l'homme au sein de nos États membres. Je pense, en matière de langue, aux milliers de diplomates et de fonctionnaires que nous formons, à nos efforts pour assurer la présence du français sur l'Internet, ou à notre projet de bibliothèque numérique francophone. Enfin, je n'oublie pas notre mobilisation en faveur de la promotion des artistes, ni le soutien que nous apportons à la professionnalisation des entreprises culturelles du Sud.

Vous le voyez, les exemples de réussite sont nombreux ! Pour consolider ces résultats, nous avons initié une ambitieuse réforme de notre fonctionnement, menée sous la houlette efficace de l'administrateur, Clément Duhaime. Nous avons resserré nos programmes. Nos efforts ne nous épargnent pas pour autant toutes les difficultés. Comme le fait par exemple que, malgré un vade-mecum adopté par tous nos pays membres et qui précise les conditions d'emploi du français dans les organisations internationales, de moins en moins de fonctionnaires internationaux font le choix de s'exprimer en français. Or, l'appartenance à la Francophonie correspond à un engagement politique volontaire : il ne confère pas seulement des droits, mais impose aussi des devoirs... Quand nos États ne respectent pas les engagements pris dans la Déclaration de Bamako, en 2000, nous sommes parfois proches du découragement. Mais jamais, jamais nous ne baissons les bras. Nous sommes déterminés à poursuivre sur la voie de la résistance et de l'offensive.

MFI : En quoi l'OIF est-elle une organisation originale ?

Abdou Diouf : Son originalité réside, d'abord, dans la variété de ses champs d'action, illustrée par les programmes de l'Agence universitaire de la Francophonie, de TV5 Monde, de l'Association internationale des maires francophones et de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, mais aussi par ceux des organisations non gouvernementales et de tous nos réseaux. Ensuite, j'ai l'habitude de dire que la Francophonie est un laboratoire de la diversité et de la solidarité : nous accueillons à la fois deux pays du G8, quinze membres de

l'Union européenne, des pays émergents et d'autres parmi les plus pauvres. Enfin, nous pressentons que les identités linguistiques et culturelles constituent l'un des grands enjeux de ce siècle. C'est parce que nous croyons qu'une mondialisation sans autre moteur que le profit conduit à la prolifération des conflits que la Francophonie, espace géolinguistique de soixante-dix membres, se bat pour la diversité et le multilatéralisme réel, où chaque voix compte et où chacun apporte ses richesses à la table de l'échange.

MFI : Vous avez qualifié 2010 « d'aube d'un avenir prometteur ». Quelles sont les ambitions de la Francophonie pour les prochaines années ?

Les chefs d'État et de gouvernement, qui se réuniront à Montreux pour notre XIII^e Sommet au mois d'octobre, donneront les grandes orientations. Mais d'ores et déjà, il est évident que la Francophonie a enregistré, en quarante ans, des acquis indéniables. Loin de nous en contenter, il faudra, demain, aller plus loin.

Je pense à certains enjeux fondamentaux pour nous, comme la Convention sur la diversité des expressions culturelles : nous devons poursuivre notre mobilisation afin de relancer les ratifications et accélérer sa mise en œuvre. Un dialogue responsable et fructueux entre les civilisations est nécessaire pour dessiner un avenir plus équitable, plus pacifique, plus démocratique.

En matière politique justement, l'espace francophone connaît toujours, en dépit d'avancées notables, de nombreux cas de dérive ou de rupture de la démocratie, y compris sous l'habillage du droit. La Déclaration de Bamako nous permet d'adopter des mesures – pouvant aller jusqu'à la suspension du pays concerné de nos instances – à l'encontre des pays qui ne respectent pas les règles. Je précise que ces mesures sont toujours étayées de programmes d'accompagnement des processus de sortie de crise, de transition et de consolidation de la paix. Cependant, nous devons être plus audacieux encore et rechercher des mécanismes plus performants pour régler ces crises, surtout pour rendre véritablement opérationnelle la démarche préventive que nos instances privilégient. C'est là une des préoccupations prioritaires de l'OIF.

MFI : La solidarité est l'une des principales valeurs revendiquées par la Francophonie...

Abdou Diouf : Absolument !

MFI : Comment celle-ci peut-elle se traduire à l'endroit d'Haïti meurtrie ?

Abdou Diouf : L'ensemble de la Francophonie s'est tout de suite mobilisée au chevet d'Haïti. Dès les premiers jours qui ont suivi le séisme, l'OIF a débloqué une aide d'urgence pour la population civile, de cent mille euros, que nous avons versée au fonds de la Banque de la République d'Haïti.

Au-delà, la Francophonie souhaite participer à la reconstruction aux côtés de nos membres impliqués et des organisations multilatérales avec lesquelles nous menions déjà des projets en Haïti, en particulier la Commission européenne et l'Onu. L'objectif premier est de favoriser un retour aussi rapide que possible à la normale, en particulier pour la jeunesse : les écoles doivent rouvrir et les étudiants reprendre leurs études, les enseignants du primaire avec lesquels nous travaillons, suivre leur formation.

En parallèle, nous effectuons avec les autorités haïtiennes l'inventaire précis des besoins suscités par cette situation sans précédent. Nous sommes à l'écoute du gouvernement haïtien afin de l'appuyer dans la « reconstruction » de l'État et de ses institutions démocratiques. Nous mettons à disposition ce qui constitue la force de la Francophonie : son expertise. Tous nos réseaux sont mobilisés.

MFI : Votre deuxième mandat à la tête de l'OIF s'achève dans quelques mois. Envisagez-vous son renouvellement ?

Abdou Diouf : Un de vos confrères m'a posé cette question en décembre 2009. Ma réponse est la même aujourd'hui : je suis disponible. Si les chefs d'État et de gouvernement le souhaitent, je suis à leur disposition pour continuer ma mission. Je tiens d'ailleurs à dire que j'ai été très touché par les témoignages d'encouragement qui m'ont été adressés. Mais je le répète : si la Francophonie a résisté à l'épreuve du temps, si elle a su se régénérer et se réformer tout en restant elle-même, c'est d'abord grâce à l'engagement militant de celles et de ceux qui l'ont, tout au long de ces quarante ans, fidèlement servie et promue.

Propos recueillis par Ariane Poissonnier



mfi agence multimédia
radiofranceinternationale 104 avenue du président kennedy 75016 paris france
téléphone : 00 33 1 44 30 87 30 mfi@rfi.fr

N°074

10.02.10 **Les grandes étapes de la construction francophone**

(MFI) Trois personnalités de premier plan – l'Égyptien Boutros Boutros-Ghali, le Congolais Henri Lopes et le Québécois Jean-Louis Roy – s'expriment sur les étapes marquantes de la construction francophone qu'ils ont accompagnée, ainsi que sur les défis à relever désormais.

Ancien secrétaire général de l'Onu puis de la Francophonie

Boutros Boutros-Ghali : « *La dimension économique de la Francophonie reste à développer* »

« En tant que ministre égyptien des Affaires étrangères, j'avais insisté pour que mon pays fasse partie de la Francophonie malgré une opposition parlementaire qui redoutait qu'on impose un impérialisme culturel français. Je pensais que l'avenir de l'Égypte passait par l'ouverture vers le Nord si elle voulait participer au débat mondial. »

« L'un des points forts de la construction de la Francophonie fut le sommet d'Hanoi en 1997, qui a permis l'adoption de la charte et la création du poste de secrétaire général, poste auquel j'ai eu l'honneur d'être élu. La première année de mon mandat, j'ai lancé une collaboration avec l'Union européenne et l'Union africaine (à l'époque l'OUA), mais aussi avec le Commonwealth et la Ligue arabe ; la seconde étape importante a été de promouvoir la diversité linguistique en affirmant que les Francophones ne devaient pas défendre seulement le français mais se battre pour le pluralisme et la démocratie à l'heure de la mondialisation. »

« La naissance de l'université Senghor d'Alexandrie, en 1989, a aussi été une étape importante. Maurice Druon disposait d'un fonds financé par le groupe italien Fiat pour créer une chaire de droit international à l'université d'Alexandrie. Je lui ai suggéré d'utiliser cette somme pour la création d'une université francophone dans cette ville ! Et c'est ce qui s'est passé. L'OIF aujourd'hui défend la diversité culturelle et présente une dimension politique. Mais en ce qui concerne la dimension économique, les moyens sont limités et le principal bailleur de fonds, la France, ne semble pas très intéressé. »

Ecrivain et poète, ancien Premier ministre du Congo Brazzaville et actuel ambassadeur en France

Henri Lopes : « *Le risque, c'est de passer de la Francophonie à la Francophilie !* »

« L'idée d'une organisation francophone a d'abord été lancée non par la France, mais par un certain nombre de dirigeants du Sud, notamment le Sénégalais Léopold Sedar Senghor, le Nigérien Diori Hamani, le prince Sihanouk du Cambodge et le Tunisien Habib Bourguiba. Cette idée a ensuite pris corps avec l'Agence de coopération culturelle et technique, l'ACCT, qui regroupait *grosso modo* des pays parlant français ou ayant des relations privilégiées avec la France. Plus tard, la création de l'OIF est due essentiellement à Boutros Boutros-Ghali qui l'a conçue sur le modèle de l'Onu dont il a été le secrétaire général. On a alors vu l'apparition de pays non francophones se réclamant de la Francophonie. »

« Mon pays, le Congo, n'a pas adhéré tout de suite à la Francophonie parce qu'il était très sourcilieux de son indépendance et qu'il avait très tôt dénoncé les accords de défense et autres qui risquaient de porter atteinte à sa souveraineté. Mais il est finalement revenu à la Francophonie, notre langue officielle étant le français. »

« Le président Denis Sassou Nguesso a l'habitude de dire que la contribution la plus importante du Congo est la scolarisation – en français – voisine de 100 %, à laquelle est consacrée la plus grande partie du budget national. Si le français a atteint en Afrique un point de non-retour, dans l'espace européen, il n'occupe plus la place qu'il avait. Je trouve donc que nous ne pouvons pas nous plaindre de voir cette langue dépasser certaines frontières naturelles ; pour leur part, les pays d'Europe de l'Est ont trouvé dans la Francophonie une alliance mondiale. »

« La Francophonie est un espace dans lequel nous n'avons pas besoin de traduction pour avoir de vrais échanges. En cas d'élargissement de la Francophonie, nous avons le plus souvent des points communs en ce qui concerne les droits de l'homme, la culture. Mais il ne faut pas perdre de vue le socle fondamental qu'est la langue française. L'actuel secrétaire général Abdou Diouf a lancé à Bucarest le vade-mecum concernant le français qui n'est pas toujours véritablement mis en œuvre. Ce que nous risquons, c'est de glisser de l'Organisation de la Francophonie vers une Organisation de la Francophilie ! »

Journaliste et écrivain, ancien secrétaire général de l'ACCT

Jean-Louis Roy : « *Il faut répondre à la demande de français dans le monde* »

« L'idée de l'ensemble francophone est née dans l'esprit d'hommes d'État du Sud, ce qui n'a pas empêché un Québécois, Jean-Marc Léger, de jouer un rôle à saluer dans la conception de l'ACCT, dont il sera d'ailleurs le premier secrétaire général ! Il n'y aurait pas d'OIF s'il n'y avait pas eu l'ACCT. De 21 signataires du traité de Niamey en 1970, nous sommes passés aujourd'hui à 70 membres de l'OIF et jamais un pays n'a quitté l'organisation... »

« La première étape marquante est à mon sens le sommet de Cancun en octobre 1981 : la conférence internationale sur la coopération et le développement a marqué une évolution dans les relations Nord-Sud. Il y avait eu, dans l'aire francophone, l'étape du détachement de la France, on en venait au rapprochement. Les francophones ne voulaient pas être isolés, alors qu'on avait vu les anglophones se rassembler au sein du Commonwealth. »

« La deuxième date importante a été février 1986, avec la décision de convoquer des sommets réunissant les chefs d'État et de gouvernement. Cela a donné une autre dimension au mouvement et permis la création des Jeux de la Francophonie et l'expansion de la chaîne TV5 ou de l'Institut francophone pour la protection de l'environnement. »

« Le sommet de la Terre de Rio (1992) a marqué une autre étape : pour la première fois, des chefs d'État avaient décidé d'aller à une conférence internationale en se concertant au préalable pour arriver avec une position commune, ce qui a permis d'introduire une convention sur la désertification. C'est cette même diplomatie d'influence qui permettra, plus tard, d'aboutir à la convention de l'Unesco sur la diversité culturelle. »

« L'un des principaux atouts de la Francophonie, c'est le talent qu'ont eu ses dirigeants à faire vivre ensemble des gens qui avaient peu de choses en commun. Les Francophones sont très à l'aise avec le monde disparate ; plusieurs des nouveaux membres, notamment d'Europe, sont venus pour la démocratie. Il existe une convivialité francophone qui permet de faire bien des choses en cette matière. Mais la plus grande faiblesse de la Francophonie est son incapacité à répondre à la demande de français dans le monde. Il n'y a pas de politique suffisante. »

Propos recueillis par Marie Joannidis



mfi agence multimédia

radiofranceinternationale 104 avenue du président kennedy 75016 paris france

téléphone : 00 33 1 44 30 87 30

mfi@rfi.fr

N°075

10.02.11 Hôte du prochain Sommet en octobre 2010

La Suisse à l'heure de la Francophonie

(MFI) Choisie fin 2009, à la place de Madagascar suspendue pour rupture de l'ordre constitutionnel, la Suisse accueille cette année – qui marque le 40^e anniversaire du mouvement francophone – le XIII^e Sommet de la Francophonie. Pays multilingue, la Suisse souhaite « *organiser un sommet chaleureux et convivial* ».

La ville de Montreux accueillera, du 20 au 24 octobre 2010, le XIII^e Sommet des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, qui se réunit tous les deux ans. Seul pays à avoir répondu favorablement aux sollicitations du Conseil permanent de la Francophonie (CPF) après la suspension de Madagascar, la Suisse reprend le flambeau des mains du Canada et du Québec, hôte et co-hôte du précédent sommet en 2008. Le prochain devrait se tenir à Kinshasa, en République démocratique du Congo.

Membre de l'OIF depuis 1996, la Suisse est devenue le quatrième bailleur de fonds derrière la France, le Canada et la Communauté française de Belgique. Conformément à ses objectifs de politique extérieure, elle s'engage, au sein de la Francophonie, en faveur de l'amélioration de la sécurité humaine, du respect du droit international et des droits de l'homme ainsi que de la promotion de la diversité culturelle et linguistique. Elle siège à toutes les instances de la Francophonie (sommet, conférence ministérielle, conseil permanent, conférences ministérielles spécialisées) et soutient les actions de ses opérateurs.

Ainsi, toutes les universités de Suisse romande sont membres de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF). De même, les villes de Genève et de Lausanne sont représentées au sein de l'Association internationale des maires francophones (AIMF) alors que la Suisse a participé en 1984 à la création de la chaîne de télévision internationale francophone TV5. L'université Senghor d'Alexandrie (université internationale de langue française au service du développement africain) bénéficie également de contributions financières du département fédéral suisse des Affaires étrangères. Enfin, la Suisse est représentée au sein de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) – dont existent, depuis 1989, une section nationale et plusieurs sections cantonales –, ainsi qu'au sein de la conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports et de la conférence des ministres de l'Éducation des pays francophones.

« *Préserver l'harmonie entre les communautés linguistiques* »

La langue française est parlée en Suisse depuis aussi longtemps qu'en France. Mais le français parlé se distingue légèrement : on compte ainsi de manière différente, après soixante viennent septante, huitante et nonante (à la place de soixante-dix, quatre-vingt ou quatre-vingt-dix). Commissaire pour l'organisation du XIII^e Sommet, qui sera l'occasion d'examiner les acquis et les défis de la Francophonie quarante ans après son acte fondateur, l'ambassadeur Jean-François Paroz précise : « *Le suisse allemand est parlé par environ 65 % de la population, le français par environ 20 %, l'italien par 8 % et le romanche par moins de 1 %* » Si la Suisse est ainsi quadrilingue, c'est le pays tout entier, et non seulement sa partie francophone, qui est membre de la Francophonie., souligne-t-il.

La Constitution fédérale consacre le principe de la territorialité des langues, selon lequel les cantons déterminent leurs langues officielles et veillent à leur répartition traditionnelle « *afin de préserver l'harmonie entre les communautés linguistiques* ». La Délégation à la langue française, commission permanente de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de Suisse romande et du Tessin, est un organe d'étude, de consultation et de proposition pour les questions liées à la langue française en Suisse. De nombreux efforts sont engagés pour lutter contre le recours abusif à l'anglais et certains cantons envisagent même l'adoption d'une loi sur l'usage de la langue française.

« *Organiser un sommet chaleureux et convivial* »

La Suisse participe déjà activement aux célébrations francophones : la Semaine de la langue française et de la francophonie se tient chaque année autour du 20 mars, Journée internationale de la Francophonie. Les manifestations sont organisées par plusieurs institutions et organisations non gouvernementales réunies au sein d'un comité présidé par la Délégation à la langue française. A l'étranger, ce ne sont pas moins de cent ambassades et représentations suisses, qui, soutenues par le Centre de compétences pour la politique étrangère culturelle du département fédéral des Affaires étrangères, participent chaque année activement aux festivités du 20 mars, en coopération avec les représentations diplomatiques d'autres États membres de la Francophonie.

Pour Jean-François Paroz, la Semaine de la langue française et de la Francophonie revêt en 2010 une importance particulière, puisque le 20 mars 2010 marque le quarantième anniversaire de la Convention de Niamey de 1970, instituant l'Agence de coopération culturelle et technique, précurseur de l'Organisation internationale de la Francophonie. C'est dans le cadre de cette semaine que sera annoncé le programme *En route vers le Sommet* réunissant les événements qui jalonnent l'année entre mars et octobre.

L'ambassadeur Paroz met l'accent sur le souhait des autorités suisses « *d'organiser un sommet chaleureux et convivial* » en prévoyant des événements et des projets en amont et pendant la réunion, afin de mobiliser le public et d'illustrer l'engagement de la Confédération au sein de la Francophonie. Les organisateurs s'appuieront aussi sur les événements existants du calendrier national pour organiser « *des moments forts spécifiques consacrés à l'information sur la Francophonie et le rôle de la Suisse au sein de l'OIF, dans la perspective du Sommet* ». « *De nombreux partenariats avec des institutions culturelles et événementielles seront établis à cet effet et nous sommes, dans ce cadre, en contact étroit avec le Festival de jazz de Montreux. Il faut relever encore que les autorités municipales de cette ville mettront à la disposition du Sommet les infrastructures pour un "Village de la Francophonie", qui sera un lieu d'animation, d'exposition et de convivialité pour les délégués et la population de la ville et de la région hôtes* », ajoute Jean-François Paroz.

Marie Joannidis

Les Sommets marquants

1986 – Premier Sommet des pays ayant en commun l'usage du français à Versailles, en France. Adoption d'une Déclaration de solidarité francophone ; décision de création de l'Institut de l'énergie des pays ayant en commun l'usage du français (IEPF), des Jeux de la Francophonie (tous les quatre ans) et du Forum francophone des affaires.

1989 – Le troisième Sommet, à Dakar, au Sénégal, est marqué par une réflexion sur l'institutionnalisation des instances du mouvement francophone et sur les mécanismes de suivi du sommet.

1997 – Le septième Sommet, à Hanoi, au Vietnam, sur le thème « Renforcement de la coopération et de la solidarité francophones pour la paix et le développement économique et social », voit l'adoption de la Charte de la Francophonie et la création du poste de secrétaire général de la Francophonie ainsi que l'élection de Boutros Boutros-Ghali à ce poste.

2002 – Le neuvième Sommet, à Beyrouth, au Liban, placé sous le signe de la diversité à travers le « dialogue des cultures », permet le renforcement de la dimension politique de la Francophonie et l'élection de l'ancien président sénégalais Abdou Diouf au poste de secrétaire général. Il sera réélu en 2006.

2008 – Le douzième Sommet, à Québec, au Canada, met l'accent sur la démocratie et l'État de droit, la gouvernance économique, l'environnement et, surtout, la langue française.

M. J.



mfi agence multimédia

radiofranceinternationale 104 avenue du président kennedy 75016 paris france

téléphone : 00 33 1 44 30 87 30

mfi@rfi.fr

N°076 **Langue et éducation - 1**

10.02.09 **Le français, quel pouvoir d'attraction dans la mondialisation ?**

(MFI) Dépassé par l'anglais devenu la langue des affaires et de la mondialisation, le français reste cependant la deuxième langue la plus enseignée dans le monde. L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) se bat depuis plusieurs années pour renforcer son utilisation au sein de l'Union européenne comme du système des Nations unies et de l'Union africaine.

Le vade-mecum – la feuille de route – relatif à l'usage de la langue française dans les organisations internationales, adopté en septembre 2006 par la conférence ministérielle de la Francophonie à Bucarest et renforcé par le sommet de Québec en 2008, définit les principes de cette utilisation. Pour aider au respect de ce vade-mecum, l'OIF, qui dispose déjà de quatre bureaux de liaison à travers le monde – à Bruxelles auprès de l'Union européenne, à Genève et à New York auprès de l'Onu et à Addis-Abeba auprès de l'Union africaine –, s'attache à renforcer les capacités en français des fonctionnaires et des diplomates en Europe et en Afrique.

Le programme Europe comprend plusieurs volets de formation, à Bruxelles et dans les États concernés, et permet à quelque 2 000 fonctionnaires qui résident à Bruxelles et sont en place dans les représentations permanentes de leurs États de suivre des cours à l'Alliance française financés par l'OIF. Autre volet important, la signature avec les ministres des Affaires étrangères des États, en particulier dans les pays membres ou observateurs de la Francophonie, en Europe de l'Est, centrale ou du Sud, d'accords appelés memorandum pour cofinancer pendant trois ans la formation, dans les capitales concernées, des fonctionnaires chargés des questions européennes.

L'organisation collabore aussi avec les écoles nationales d'administration ou les instituts diplomatiques des pays où le français était une langue rarement enseignée. De plus, l'OIF aide les fonctionnaires francophones à préparer les concours d'entrée aux institutions européennes et forme au français des fonctionnaires des administrations territoriales à travers le réseau des Alliances françaises. Elle organise aussi des séjours linguistiques de deux semaines en France, notamment pour des personnalités (parlementaires, chefs de services, ambassadeurs, gouverneurs de banque centrale) qui pourront poursuivre les cours.

Répondre à la demande de français en Afrique du Sud, au Nigeria, en Ethiopie...

En Afrique, un projet de relance du français cherche à renforcer le français au sein de la Commission africaine et d'organisations comme l'Autorité intergouvernementale pour le développement (Igad, selon son acronyme en anglais), la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (Cédéao), le Marché commun d'Afrique orientale et australe (Comesa) et la Communauté de développement d'Afrique australe (SADC) ainsi que le secrétariat, à Bruxelles, du Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP). Les axes d'intervention dans ces organisations visent les non-francophones : formation intensive à la langue française, cours annuels sur place, stages intensifs en milieu francophone soit en Afrique même soit en France. L'OIF aide aussi les services de traduction et des conférences où le français n'était pas assez présent en proposant un logiciel de traduction assistée par ordinateur et envoi des formateurs pour former les traducteurs et les chefs de service. Elle encourage par ailleurs l'utilisation du français dans les sites internet de ces organisations.

La Francophonie travaille aussi avec une dizaine de ministères des Affaires étrangères, dont celui d'Afrique du Sud qui a demandé, depuis le début, une véritable coopération en la matière et a fait du chinois et du français deux langues étrangères à apprendre. Le Nigeria, l'Ethiopie et la Tanzanie sont également sur les rangs. Pour les francophones, l'OIF propose des ateliers de formation à la négociation internationale.

Bilinguisme olympique, formation des cadres des fédérations et de journalistes sportifs

Le maintien de l'utilisation du français dans le sport international est aussi un des défis qui se posent à la Francophonie. Premier enjeu, le mouvement olympique et ses instances, avec ses jeux qui ont lieu tous les quatre ans, ainsi que les fédérations sportives internationales. Grâce aux efforts du baron Pierre de Coubertin, la charte olympique moderne stipule, dans sa règle 24, que « *les deux langues officielles du Comité international olympique (CIO) sont le français et l'anglais* », précisant qu'« *en cas de litige, la langue française fait foi* ». La mondialisation a cependant tendance à placer l'anglais en position de force. C'est pourquoi, depuis les Jeux d'Athènes en 2004, un Grand témoin de la Francophonie est désigné pour observer l'usage de la langue française aux JO. Pour le rassemblement olympique et paralympique d'hiver, à Vancouver en février et mars 2010, le secrétaire général Abdou Diouf a nommé Pascal Couchepin, ancien président suisse, comme Grand témoin : son action permettra de suggérer des solutions innovantes permettant d'améliorer encore le respect du bilinguisme lors des futurs jeux. À Vancouver, l'OIF a également organisé une série de manifestations pour promouvoir le français.

Autre occasion de mobilisation : les Jeux de la Francophonie, qui se tiennent tous les quatre ans, durant l'année post-olympique, les derniers s'étant déroulés en 2009 à Beyrouth. Ces Jeux réunissent environ 3 000 jeunes participants et mêlent des épreuves sportives et artistiques.

Enfin, la Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports des pays ayant le français en partage (Confejes), née en 1969, mène des actions de formation des cadres et des sportifs et apporte son soutien à la préparation des Jeux de la Francophonie. Elle soutient les actions de mobilisation des jeunes par la pratique du sport de masse, les actions de développement du sport de haut niveau (formation, détection, entraînement, compétition) ainsi que la lutte contre le dopage, la protection de la santé des sportifs et l'intégration par le sport des personnes handicapées. Elle forme aussi des journalistes sportifs.

L'Agence universitaire de la Francophonie : un développement sans précédent

De son côté, l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF), fondée à Montréal, regroupe 710 établissements d'enseignement supérieur et de recherche dans 85 pays. Présente sur tous les continents à travers ses neuf bureaux régionaux, ses 65 implantations (antennes, campus numériques, instituts de formation) dans 38 pays et ses 434 salariés, l'AUF est l'opérateur de la Francophonie institutionnelle pour l'enseignement supérieur et la recherche depuis 1989. L'AUF propose plusieurs programmes de coopération soutenant la recherche et la formation en français. Elle favorise la mise en place de réseaux francophones et met à la disposition des étudiants, professeurs et chercheurs un important programme de bourses.

Elle dispose d'un budget annuel de plus de 40 millions d'euros grâce à l'intervention des gouvernements, en premier lieu la France, mais aussi le Canada, le Québec, la Communauté française de Belgique, la Suisse et le Cameroun, sans oublier beaucoup d'autres États du Sud qui soutiennent leurs universités et mettent à disposition des locaux et du personnel. L'AUF a connu une période de développement sans précédent, avec une augmentation de plus de 50 % du nombre de ses membres.

Enfin, la Fédération internationale des professeurs de français (FIPF) contribue à la diffusion du français et des cultures francophones. Elle rassemble plus de 70 000 enseignants, regroupés dans 165 associations, dont quelques fédérations nationales. Tous les quatre ans, la FIPF organise un congrès mondial auquel sont invités les professeurs de français et les partenaires institutionnels qui soutiennent son action. Chaque année, la FIPF met en place un colloque international, qui réunit ses délégués mais aussi des enseignants et des stagiaires des centres de langue.

Marie Joannidis



mfi agence multimédia

radiofranceinternationale 104 avenue du président kennedy 75016 paris france

téléphone : 00 33 1 44 30 87 30

mfi@rfi.fr

N°077 Langue et éducation - 2

10.02.12. Le plurilinguisme et la formation à distance à l'honneur

(MFI) En matière d'enseignement, le plurilinguisme et la formation à distance des maîtres sont au centre des préoccupations de la Francophonie, qui en a fait les axes majeurs de son intervention.

Pour Soungalo Ouedraogo, directeur de l'Education et de la formation de l'OIF, la Francophonie souhaite, en favorisant le plurilinguisme dans l'éducation, mettre en pratique son action en faveur de la diversité culturelle. « *On ne peut pas occulter le fait que l'OIF était à l'avant-garde du combat pour l'adoption de la convention de l'Unesco* » sur le sujet, précise le directeur. « *Nous privilégions la diversité culturelle qui est en fait le socle de la Francophonie*, souligne-t-il. *Nous utilisons en effet les langues partenaires dans les systèmes éducatifs. En fait ce sont les États membres, surtout d'Afrique subsaharienne, qui ont dans leur politique la préoccupation de la promotion des langues nationales dans les systèmes éducatifs. On a voulu innover et dire là où la Francophonie pouvait avoir une valeur ajoutée. Cette plus-value s'appelle la didactique convergente.* »

Dans le cadre du projet « Enseignement du français en contexte plurilingue », l'OIF développe depuis 2003 des actions de formation en didactique convergente ainsi que des outils de formation appropriée dans chacune des trois zones, Afrique subsaharienne, zone créolophone et zone arabophone, en particulier des guides du formateur et des bi-grammaires du formateur (français et langue nationale). Dans une seconde étape, un plan d'action soutenu par l'OIF a été conçu et initié pour promouvoir cette didactique au niveau des pays concernés. Des comités de pilotage ont été mis en place et les processus se poursuivent.

Le peul, le bambara, le lingala, l'arabe et divers créoles sont concernés

L'OIF ne fait pas cavalier seul mais collabore avec la Scola, réseau pour l'enseignement des langues en Afrique, avec l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) et la Fédération internationale des professeurs de français (FIPF) qui sont des partenaires afin de rendre l'action la plus efficace possible. Pour l'Afrique, cinq langues transfrontalières ont été choisies comme le peul, le bambara ou le lingala ; l'arabe pour les zones arabophones et toutes les variétés de créole dans la zone créolophone, y compris Haïti.

La pluralité linguistique et culturelle est ainsi prise en compte par la Francophonie, en particulier l'enseignement du français en contexte multilingue et cet outil est testé dans certaines écoles avec des contributions de l'OIF mais aussi des États. « *Nous avons lancé ces programmes car nous nous sommes aperçus que le niveau du français baissait ; nous envisageons d'introduire d'autres langues si l'expérience marche* », dit Soungalo Ouedraogo, rappelant aussi la formation professionnelle et technique sur le terrain.

La formation à distance des maîtres expérimentée dans quatre pays

Par ailleurs, l'Initiative francophone pour la formation à distance des maîtres (Ifadem), co-pilotée par l'OIF et l'AUF, se donne pour objectif principal d'améliorer les compétences des instituteurs dans le domaine de l'enseignement du français. L'Ifadem est destinée à des instituteurs en formation continue, prioritairement en poste dans des zones rurales. L'initiative s'appuie sur un dispositif hybride qui associe formation traditionnelle, utilisation des technologies de l'information et de la communication, les TIC, et des techniques et méthodes de la formation à distance. Un site Internet présente le contexte dans lequel s'inscrit Ifadem, les acteurs impliqués, la démarche mise en œuvre et la façon dont l'initiative se décline concrètement dans les quatre pays retenus pour une première expérimentation : le Bénin, le Burundi, Haïti et Madagascar.

Initié en 2006 et confirmé au sommet de Québec en 2008, le projet vise à améliorer les compétences des instituteurs dans les pays de la Francophonie et contribue ainsi à la réalisation d'un des objectifs du Millénaire portant sur l'éducation pour tous. Selon Soungalo Ouedraogo, les effectifs projetés sont de 3 000 instituteurs en formation continue. « *Nous avons pris le pari de toucher essentiellement les zones rurales, en utilisant l'énergie solaire* » pour garantir l'utilisation des TIC, indique-t-il. Les ressources pédagogiques produites dans le cadre de l'Ifadem sont diffusées en libre accès sur le site et complétées par un catalogue des ressources pédagogiques disponibles sur Internet pour l'enseignement du français au primaire. L'Ifadem permet également la création dans chaque pays de sites Web à vocation pédagogique, et prévoit la dotation d'ouvrages pour les écoles et instituts de formation des maîtres et la réalisation de recherches universitaires sur les rapports entre langues nationales et langue française.

Apprendre le français via Internet et de façon ludique grâce à TV5

Enfin, la chaîne TV5Monde, opérateur des sommets de la Francophonie, propose aux enseignants et aux apprenants du monde entier d'aller au-delà de ses programmes audiovisuels grâce à un dispositif interactif accessible par son site internet tv5monde.com : celui-ci propose deux rubriques, enseigner.tv et apprendre.tv, dont le produit phare est le magazine d'actualité *7 jours sur la planète*, réalisé par la rédaction de la chaîne. Il est accompagné de fiches proposant des pistes d'activités pour la classe et d'exercices à faire en toute autonomie, avec leurs corrigés. Ce projet a suscité et permis l'ouverture, dans plusieurs établissements et notamment des Alliances françaises, de cours spécifiques pour adultes.

Dernière née du dispositif, toujours sur le site de la chaîne : Première classe. Cette rubrique propose une initiation au français pour les grands débutants n'ayant aucune connaissance de la langue. Elle est pour l'instant proposée en anglais, allemand, espagnol et français, et décline six thématiques : les salutations, les loisirs, les repas, le logement, le travail, la santé. Pour apprendre en s'amusant !

Marie Joannidis



mfi agence multimédia

radiofranceinternationale 104 avenue du président kennedy 75016 paris france

téléphone : 00 33 1 44 30 87 30

mfi@rfi.fr

N°078 **Économie - 1**

10.02.12 **Des pistes pour surmonter les contradictions économiques**

(MFI) Mélange disparate de pays pauvres, émergents et riches, la Francophonie, ensemble politique et culturel lié par une langue commune, tente depuis quelques années d'élaborer un cadre économique équitable entre tous ses membres afin de pouvoir jouer un rôle sur l'échiquier international à l'heure de la mondialisation.

L'hétérogénéité de la Francophonie entre des pays riches, membres du G8 et du G20, des pays émergents comme le Maroc ou Maurice, et des pays parmi les moins avancés (les PMA) est une réalité héritée de l'histoire. La Francophonie, fondée sur une langue et des valeurs communes, a mis toutefois un certain temps avant de se rendre compte que cela représentait un vrai problème qu'elle devait surmonter afin de répondre aux défis du monde moderne et jouer son rôle. La direction du Développement durable et de la solidarité de l'OIF, animée par Tarcisse Urayeneza, souligne donc que l'accent est mis sur le développement de la solidarité entre pays francophones.

Une des préoccupations de l'organisation, qui a conclu des partenariats notamment avec l'Union européenne (UE) et l'Union africaine (UA) mais aussi les Nations unies, la Banque mondiale et la Banque africaine de développement (BAD) est d'éviter que des antagonismes ne dégénèrent en crises entre ses membres, au moment où l'Europe fait face à des problèmes de délocalisation et de pertes d'emplois industriels, et alors que l'on assiste à l'arrivée de certaines industries financées par la Chine ou l'Inde dans les pays africains.

De l'Afrique du Nord au Mékong

Une des questions concernant l'espace économique francophone que l'OIF est en train d'établir est de savoir si la pratique d'une langue commune favorise justement les relations économiques, même si dans certains pays membres le français n'est pas la langue d'usage quotidien. Ainsi il est clair qu'entre la France et les pays d'Afrique subsaharienne ou d'Afrique du Nord, la langue est un élément qui facilite les choses.

Cela est moins clair avec les pays d'Europe centrale et orientale, voire entre les pays du Mékong (Asie du Sud-Est) et le reste de la Francophonie, car la pratique du français n'y est pas d'un même niveau. Il est toutefois intéressant de noter que justement, dans les pays du Mékong, l'une des motivations pour apprendre le français c'est bien l'économie, c'est-à-dire la volonté de nouer des relations avec d'une part les pays d'Europe francophone et d'autre part les pays d'Afrique francophone et que la connaissance de l'anglais n'est pas considérée comme suffisante pour aller y faire des affaires, même si cela ne touche encore qu'un nombre limité de locuteurs et de spécialistes.

Des experts mieux formés pour une meilleure insertion des pays du Sud

Une des priorités de la Francophonie est l'insertion des pays du Sud dans l'économie mondiale à travers la formation et l'accroissement des capacités de négociations. « *Plus on aura de capacités, plus on aura de gens formés comme il convient et sachant de quoi ils parlent, plus on pourra aboutir à des résultats positifs. C'est pour cela qu'en accord avec l'Organisation mondiale du commerce (OMC), la Francophonie a piloté un programme appelé Rexpaco* », précise un responsable francophone. Ce programme de renforcement de l'expertise francophone en négociations des accords commerciaux et d'investissement a déjà permis la formation de plusieurs milliers de personnes – on parle de 4 000.

Ainsi l'OIF veut jouer un rôle de catalyseur et contribuer au renforcement des capacités en matière de commerce et d'investissement, afin de permettre aux pays en développement de s'adapter plus rapidement aux exigences du marché mondial et d'en tirer profit. Le projet Rexpaco vise donc à créer, au niveau des pays et des régions, une « *masse critique d'expertise* » afin de permettre aux pays francophones du Sud de mieux formuler leurs politiques et stratégies de négociations commerciales et de l'investissement. Il est mis en œuvre en partenariat avec les organisations régionales francophones du Sud, les organisations internationales impliquées dans les négociations commerciales et l'investissement, ainsi qu'avec les négociateurs eux-mêmes.

Renforcer les formations aux négociations commerciales dès l'université

Par ailleurs, depuis quatre ans, la Francophonie et le Commonwealth ont, avec l'Union européenne, lancé le programme "Hub & Spoke" afin d'aider les pays de la zone Afrique, Caraïbes, Pacifique (ACP) à négocier leurs accords de partenariat économique et améliorer leur intégration régionale. Cela permet à ces pays de présenter, après discussions entre francophones, un front uni au sein de l'OMC comme par exemple sur la question du coton ou de la banane. Même s'il revient ensuite à chaque pays ou région d'adapter le résultat à ses propres contraintes et ses propres spécificités. Financé majoritairement par la Commission européenne, "Hub & Spoke" est mis en œuvre dans une quarantaine d'États et 9 régions ACP par l'OIF et le secrétariat du Commonwealth qui sont à la fois co-financeurs et facilitateurs.

On précise à l'OIF que ce programme, qui s'achève en 2010, devrait connaître une seconde phase à partir de 2011 avec, en particulier, un renforcement des formations au niveau des universités en accord avec l'Agence universitaire de la francophonie et la création de "pôles d'excellence" dans un certain nombre d'universités francophones d'Afrique. L'objectif est que les étudiants soient vraiment formés en négociations commerciales et soient capables, dès leur sortie de l'université, d'intégrer les ministères du Commerce ou des structures de négociation.

Agir dans une logique de développement durable

Enfin, en matière économique, la Francophonie inscrit son action dans une logique de développement durable et s'appuie en ce sens sur l'Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie (IEPF). Le Sommet des chefs d'État et de gouvernement de Québec, en octobre 2008, a réaffirmé la détermination des pays membres à intégrer les changements climatiques dans leurs stratégies de développement. Déjà, au sommet de Ouagadougou en 2004, la déclaration adoptée avait souligné l'importance attachée par la Francophonie à une vision globale : « *Le développement sera durable s'il repose sur cinq piliers, à savoir la gestion maîtrisée et saine des ressources naturelles, un progrès économique inclusif et continu, un développement social équitable faisant appel à la tolérance et s'appuyant sur l'éducation et la formation, des garanties de démocratie et d'État de droit à tous les citoyens et une large ouverture à la diversité culturelle et linguistique.* »

Marie Joannidis



mfi agence multimédia

radiofranceinternationale 104 avenue du président kennedy 75016 paris france

téléphone : 00 33 1 44 30 87 30

mfi@rfi.fr

N°079

Économie - 2

10.02.12

Comment faciliter les partenariats public-privé

(MFI) La Francophonie est toujours à la recherche d'un cadre efficace pour établir des partenariats public-privé nécessaires, notamment, au financement des infrastructures dans les pays du Sud qui en manquent cruellement. Elle a créé à cet effet le Forum francophone des affaires (FFA) qui cherche à fédérer les acteurs économiques des pays membres et faciliter le développement des échanges entre acteurs publics et privés.

Présidé par Stève Gentili, le Forum francophone des affaires (FFA) a passé des accords dans les pays arabophones, francophones, hispanophones et lusophones, ce qui assure une large diffusion de son action ; il collabore avec plusieurs institutions économiques, bancaires et financières dont le Centre de développement pour l'entreprise, institution du groupe des États UE/ACP et l'Agence française de développement (AFD), principal outil de l'aide publique au développement de la France.

« *Il faut financer des infrastructures lourdes et les budgets des États n'y parviennent pas toujours* », souligne-t-on au FFA. D'où l'idée de recourir à des partenaires privés en leur donnant le droit de percevoir des frais sur l'exploitation de ces infrastructures. Ainsi, à l'heure actuelle, dans les pays francophones, particulièrement au Canada, il y a une réflexion sur les partenariats privés et le financement des infrastructures. « *En Afrique, il est probable que ce serait une bonne solution pour les grandes infrastructures régionales. La Francophonie est donc en train de travailler à un symposium sur la question en s'associant avec la Banque africaine de développement et la Banque mondiale pour essayer d'avoir une analyse assez précise des conditions de réussite des partenariats public-privé* », affirme un expert francophone.

Accompagner le mot d'ordre de solidarité par la création de richesses

En fait, il y a partage des tâches : l'analyse est confiée aux différents réseaux de l'Agence universitaire francophone (AUF) qui travaillent sur l'économie, le renforcement des capacités est de la compétence de l'Organisation internationale de la Francophonie et la mobilisation des fonds privés dépend du FFA. S'il n'y a pas encore de véritable programme privé-public, la Francophonie souhaite avancer sur cette piste même si elle manque de moyens financiers. Malgré la crise économique mondiale, elle estime avoir sauvé l'essentiel pour poursuivre les projets en cours mais est obligée de limiter pour le moment certains programmes à l'étude.

La nécessité de ce partenariat a été soulignée par le secrétaire général de l'OIF, Abdou Diouf, qui avait ouvert en mai 2008 à Québec, ville hôte du sommet de l'organisation en octobre de la même année, la Rencontre internationale de la Francophonie économique (RIFE). Celle-ci a réuni plus de 300 opérateurs du secteur privé autour du thème « *Espace économique francophone : mythe ou réalité ?* ». L'objectif de cette réunion était d'offrir aux entrepreneurs de tous les pays francophones l'occasion de développer des relations commerciales et institutionnelles, afin de donner un nouvel élan à un espace économique riche en potentialités. Elle illustre aussi la volonté de la Francophonie qui réunit des États du Nord, des États du Sud ainsi que des pays émergents d'accompagner son mot d'ordre de « solidarité » par la création de richesses, objectif qui ne peut être atteint sans le dynamisme et la compétitivité des entreprises qui créent des emplois directs.

Soutien à l'Ohada et compagnonnage industriel et artisanal

L'OIF soutient par ailleurs les activités de l'Organisation pour l'harmonisation du droit des affaires (Ohada) chargée d'appliquer le traité signé en 1993 à Maurice par 16 pays africains pour adapter leur droit à la mondialisation, au renforcement des investissements directs étrangers, au particularisme des économies africaines, aux besoins réels des entreprises ainsi qu'à la sécurité des créanciers, des tiers et des investisseurs.

Autre instance pour renforcer le partenariat public/privé, la Conférence permanente des chambres consulaires africaines et francophones (CPCCAF), créée en 1973 et qui est le réseau de coopération et d'appui aux chambres consulaires pour le développement et la structuration du secteur privé en Afrique. Ce réseau regroupe aujourd'hui près de 133 organisations intermédiaires de 29 pays francophones dont les compétences couvrent les secteurs du commerce et de l'industrie, des services, de l'artisanat ou de l'agriculture. Selon Stéphane Cormier, délégué permanent, ses objectifs sont notamment de faciliter l'accès aux services d'appui pour les micro et petites entreprises valorisant les compétences et les savoir-faire locaux, et d'accompagner le développement économique et social en Afrique pour favoriser les partenariats économiques, c'est-à-dire mailler les dispositifs consulaires pour accroître le volume des échanges.

Objectif de la stratégie de coopération de la CPCCAF : être un relais efficace des politiques d'aide publique au développement, en mettant en place, via l'appui aux chambres consulaires, des instruments permettant à la fois une meilleure intégration des entreprises africaines dans les échanges internationaux et l'entrée des TPE/entreprises artisanales africaines dans le secteur formel. Ces instruments sont principalement le conseil, l'information économique, la formation et l'apprentissage, les expériences de compagnonnage industriel et artisanal, l'accès aux financements par le biais des systèmes mutualistes et de fonds de garanties, et le développement progressif du commerce électronique.

Une économie de proximité solidaire

Autre secteur important aux yeux de la Francophonie, celui d'une économie de proximité solidaire, intégrée au développement durable et à la protection de l'environnement, y compris dans le cadre du microcrédit qui fait travailler des pauvres, notamment des femmes. Une réflexion est d'ailleurs en cours sur le microcrédit car un des problèmes qui se posent est celui du financement des banques et des agences de crédit, ce qui n'est pas de la compétence de la Francophonie. *« C'est un outil d'accompagnement social avant d'être un outil de développement économique, qui permet certes d'améliorer la situation des gens pauvres, mais on ne sait pas encore ce qui se passe en ce qui concerne les plus pauvres, souligne un expert. Plus ça va, plus il faudra que des banques privées aient leur section de microcrédit, ce qui existe déjà au Bénin ou au Burkina Faso. »*

Le développement d'une économie de proximité permettant le passage d'un artisanat informel, à développement limité, à un artisanat de production structuré est également soutenu à travers une aide au renforcement des capacités techniques et de gestion des artisans et le financement de projets de promotion et de structuration de filières artisanales. De même l'émergence d'industries culturelles dans les pays du Sud est encouragée afin de les intégrer dans le commerce international. Autre secteur propice au partenariat : le développement des énergies renouvelables, en particulier l'énergie solaire. L'Afrique pourrait ainsi bénéficier des expériences des pays du Nord comme elle l'a fait pour les téléphones portables, ce qui lui a permis de sauter une étape malgré la faiblesse de ses lignes fixes. De même, si l'espoir de créer la télévision par micro-ondes ne s'est pas concrétisé, cela devrait se faire pour l'Internet.

Marie Joannidis



mfi agence multimédia

radiofranceinternationale 104 avenue du président kennedy 75016 paris france

téléphone : 00 33 1 44 30 87 30

mfi@rfi.fr

N°080 Droits de l'Homme et démocratie -1

10.02.11 L'OIF, aiguillon et garde-fou de la démocratie

(MFI) L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) – qui rassemble soixante-dix États ou gouvernements aux régimes politiques les plus divers, dont une bonne moitié peuvent être qualifiés d'autocratiques ou d'autoritaires – peut-elle vraiment devenir le vecteur de démocratisation qu'elle ambitionne d'être ? En clair, les centaines de millions de citoyens des pays francophones vont-ils se contenter de partager une langue ou réussiront-ils à fonder une vraie fraternité soudée autour des valeurs éthiques et politiques portées par la Francophonie ?

Répondre à ces questions peut sembler malaisé, dix ans après l'adoption par les ministres francophones réunis au Mali, le 3 novembre 2000, de la Déclaration de Bamako visant à généraliser l'État de droit en terres francophones. Il serait présomptueux d'affirmer que les atteintes aux droits de l'homme et à la légalité constitutionnelle ont définitivement régressé au fil des vingt-quatre derniers mois, de Madagascar à la Mauritanie en passant par les Comores, Djibouti, l'Égypte, le Tchad, la Centrafrique, le Congo-Kinshasa, la Guinée-Bissau, la Guinée, le Togo et le Niger. Mais la Déclaration de Bamako est un jalon essentiel, une étape majeure dans une dynamique démocratique à laquelle l'OIF contribue avec originalité et efficacité, dans le respect des souverainetés nationales.

La Francophonie a fourbi ses premiers outils d'intervention politique pour répondre à la vague de démocratisation (conférences nationales, multipartismes...) qui s'est répandue en Afrique dans les années quatre-vingt. Des missions francophones se sont ainsi employées à observer, soutenir et superviser quelque deux cents consultations électorales à travers le continent noir depuis 1992. Sous l'égide de ses deux secrétaires généraux successifs Boutros Boutros-Ghali et Abdou Diouf – que leurs précédentes fonctions (respectivement à la tête de l'Onu et du Sénégal) avaient déjà familiarisés avec les enjeux politiques planétaires –, l'OIF se dote des cadres normatifs adéquats. C'est ainsi que, dans le prolongement du Sommet francophone d'Hanoï (1997), la Déclaration de Bamako confie au secrétaire général des attributions importantes pour, notamment, « *évaluer les pratiques de la démocratie, des droits et des libertés dans l'espace francophone, apporter aux États et gouvernements qui le souhaitent l'assistance nécessaire dans ces domaines, et contribuer à la mise en place d'un système d'alerte précoce* » (chapitre 5). Une nouvelle charte adoptée à Antananarivo (2005) confirme les missions et dispositifs prévus par la Déclaration de Bamako.

Efficacité maximale à travers des moyens relativement modestes

Avec pour fer de lance son secrétaire général Abdou Diouf – qui s'appuie sur une Délégation à la paix, à la démocratie et aux droits de l'homme (DDHDP) animée par Hugo Sada – l'OIF calibre soigneusement son champ d'action et sa démarche afin d'obtenir une efficacité maximale à travers des moyens relativement modestes. Un système original, reliant une quinzaine de réseaux institutionnels francophones, dote la DDHDP d'une force de frappe performante en termes d'expertise.

Ce savoir-faire francophone permet notamment de fluidifier les processus électoraux, de renforcer le rôle des commissions électorales, des instances judiciaires et des médias, dans des pays comme le Bénin, le Mali et le Sénégal, où l'alternance démocratique est entrée dans les mœurs. L'OIF remplit dans ces cas des missions *régulières* auxquelles elle est bien

rodée. Cependant, dans les situations de crises ou de conflits, les élections revêtent un enjeu exceptionnel puisqu'elles conditionnent et incarnent la restauration de l'ordre constitutionnel. La normalisation a ainsi été subordonnée au suffrage populaire en Mauritanie en 2009, et elle devrait être également sanctionnée par les urnes en 2010, en Centrafrique comme au Tchad, en Côte d'Ivoire et en Guinée.

Comme le précise Hugo Sada, la contribution de l'OIF au dénouement de ces crises est une opération délicate, qui se décline généralement en trois temps... Une intervention politique d'abord, incarnée par un envoyé spécial chargé de faciliter une médiation entre les parties adverses : c'est ainsi qu'ont pu être conclus en 2009, après une forte implication francophone, les accords de Dakar préluant à la restauration de la légalité en Mauritanie ; l'OIF a aussi assumé un rôle important en Centrafrique dans le processus électoral et de renforcement des institutions, parallèlement au programme de désarmement, démobilisation, réconciliation (DDR). Par ailleurs, la Francophonie participe à l'accompagnement des acteurs vers la sortie de crise, à travers un appui aux Cours constitutionnelles et aux commissions électorales notamment. Enfin l'OIF s'associe au déploiement d'un dispositif d'observation pour garantir l'application des accords convenus.

Former des contingents d'intervention aux droits de l'homme

L'OIF conjugue le plus souvent son action en faveur de la paix et de la démocratie avec celles d'organisations onusiennes et/ou régionales intéressées (Union européenne, Union africaine, Ligue arabe, Cedeao...), à la fois pour optimiser ses initiatives sur le terrain, multiplier ses alliances, et s'inscrire dans une mondialisation irréversible. Ces démarches, qu'elles soient concomitantes ou communes – dans le cadre de groupes de contacts (c'est le cas pour Madagascar ou la Guinée) –, se multiplient. A chaque fois, comme l'explique Hugo Sada, « *l'OIF, loin de doubler avec ses partenaires, est soucieuse d'offrir sa valeur ajoutée, dans les niches où sa compétence est établie : le fonctionnement de la justice, le contentieux électoral, etc. En outre le secrétaire général et les instances supérieures de l'OIF sont riches des relations politiques et personnelles privilégiées qu'ils entretiennent avec les acteurs clés.* »

Si la Francophonie n'a aucune vocation militaire – contrairement à l'Onu, aux Unions européenne et africaine, ou à la Cedeao – elle ne manque pas d'assurer ponctuellement la formation de contingents d'intervention à certaines disciplines : particulièrement le respect des droits de l'homme. L'OIF est d'autre part sollicitée, dans certains cas, pour inciter davantage les États francophones à participer aux forces de paix. Enfin, celles-ci étant souvent issues de pays anglophones, et leurs théâtres d'opérations se situant le plus souvent dans des pays francophones, marqués par des traditions juridiques spécifiques, les experts de l'OIF contribuent à améliorer le dialogue sur le terrain.

Le bilan de l'OIF paraît certes édifiant. Faut-il pour autant pavoiser ? Hugo Sada souligne l'importance des défis qui subsistent : « *Après l'élan démocratique des années 1980-90, l'Afrique francophone, entre autres, a enregistré une pause. Les alternances restent limitées, nombre de chefs d'État provoquant des révisions constitutionnelles pour se perpétuer. Le pouvoir judiciaire demeure trop souvent démuné et soumis à l'exécutif. La vie politique est trop souvent marquée par l'absence de libertés et l'existence de partis politiques trop faibles.* » Ainsi, la Francophonie est loin d'avoir épuisé son rôle d'aiguillon et de garde-fou pour protéger les droits de l'homme et préserver la paix civile.

Marc Yared



mfi agence multimédia

radiofranceinternationale 104 avenue du président kennedy 75016 paris france

téléphone : 00 33 1 44 30 87 30

mfi@rfi.fr

N°081 Droits de l'Homme et démocratie - 2

10.02.12 La justice, pierre angulaire de la coopération francophone

(MFI) Depuis que la Francophonie s'est fixé comme priorité politique de garantir en son sein le respect des droits de l'homme et, donc, d'y renforcer l'État de droit, l'horizon qu'elle s'est donné peut se résumer en quelques mots : le règne de la justice. L'enjeu n'est pas négligeable quand on sait les liens que la justice entretient avec des valeurs essentielles au progrès de l'humanité : dignité de l'homme, sécurité, paix sociale, démocratie, transparence, développement. Ainsi des garanties contre l'arbitraire, et une justice saine conditionnent l'essor des investissements, des échanges et la croissance économique...

Pour s'incarner dans les sociétés, la justice doit être administrée par des systèmes judiciaires de qualité, dignes de confiance et efficaces. Pour souligner cet impératif et adopter les mesures qui en découlent, l'Internationale francophone s'est massivement mobilisée depuis trois décennies, à travers ses multiples instances. Quatre conférences des ministres francophones de la Justice se sont ainsi succédé : à Paris, en septembre 1980 puis en janvier 1989 ; au Caire, en octobre/novembre 1995 ; puis à nouveau dans la capitale française, les 13 et 14 février 2008. Cette dernière conférence a rassemblé une soixantaine de ministres et des centaines de délégués, dans un contexte de crise générale des systèmes judiciaires... En outre deux Sommets francophones, à Dakar en 1989 et à Hanoi en 1997, ont prélué à l'adoption de deux déclarations importantes, à Bamako en 2000 et à Saint-Boniface en 2006. La Déclaration de Bamako, considérée comme un texte de référence majeur, atteste en son point 4 (A.3) : « *Nous, ministres et chefs de délégation des États et gouvernements des pays ayant le français en partage, prenons l'engagement suivant : assurer l'indépendance de la magistrature, la liberté du Barreau et la promotion d'une justice efficace et accessible, garante de l'État de droit.* »

La diversité judiciaire, fille de la diversité culturelle

En somme l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) s'engage à favoriser, dans les États membres, l'accès des justiciables à une justice et à des magistrats dignes de ce nom. Plusieurs pays francophones d'Afrique (Togo, Mali, etc.), d'Europe orientale, d'Asie et des Caraïbes en ont déduit la nécessité d'adopter d'ambitieux plans (triennaux, quinquennaux ou décennaux) de modernisation de leur système judiciaire... La plupart des réformes entreprises résultent de coopérations bilatérales ou multilatérales entre pays francophones. Ce faisant, tous les partenaires sont priés de respecter et de promouvoir la *diversité judiciaire*, dont témoignent les tribunaux *gacaca* du Rwanda, par exemple, chargés de sanctionner le génocide de 1994, ou les autorités coutumières du Sénégal et du Gabon rural... Sachant que cette diversité judiciaire participe de la *diversité culturelle*, célébrée sur tous les tons par la Francophonie.

Les programmes de l'OIF et ceux des États membres visent, en premier lieu, à renforcer les personnels et institutions dédiés au règlement des différends : les juges et auxiliaires de justice devront être impartiaux, honnêtes et compétents ; les tribunaux devront être *abordables* – géographiquement et financièrement – et leurs jugements rapides, exécutoires et susceptibles de recours. La Francophonie a donc organisé à cet effet des échanges de magistrats et suscité des stages et cycles de formation de juges, dans les écoles de magistrature de pays comme la France ou dans des centres régionaux... Une justice plus

forte et plus efficace nécessite par ailleurs l'amélioration des infrastructures et des moyens matériels, techniques et financiers qui y sont consacrés. L'OIF y contribue – par exemple aux Comores, au Congo Kinshasa, au Tchad, au Togo et en Haïti – par le biais d'une assistance en matière de technologies de l'information et de la communication et de dons d'équipements informatiques et de bureau. En Centrafrique, la Francophonie a mis en place une expertise très pointue pour préparer les États généraux de la justice.

Enfin, l'existence d'un corpus législatif adéquat est indispensable pour permettre au juge de trancher. Ainsi l'OIF soutient le développement et l'harmonisation du droit des affaires en Afrique francophone, dans le cadre de l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (Ohada). L'OIF a aussi mis au point une stratégie d'élaboration et de vulgarisation de textes fondamentaux, afin d'appuyer le retour à la légalité constitutionnelle, au Togo et en Mauritanie. Et la conférence des ministres francophones de la Justice de Paris, en 2008, a souligné la nécessité de réformer les législations pénales, pour relever de nouveaux défis transnationaux : le terrorisme, les trafics de drogue, la contrefaçon...

Les acteurs tout-terrain de la coopération judiciaire

Quand le système judiciaire tout entier et ses infrastructures juridiques et matérielles sont fragilisés ou paralysés dans des États de l'OIF traversant des circonstances dramatiques – crises politiques graves, conflits armés, catastrophes naturelles, etc. – la solidarité francophone joue à plein. L'OIF concourt alors à la mise en place d'une *justice transitionnelle*, de diverses manières : en renforçant, par exemple, l'autorité d'institutions phares, comme les Cours suprêmes ou les Cours constitutionnelles dont l'Afrique francophone s'est dotée ; en développant les capacités des commissions électorales, lors de scrutins décisifs ; ou encore en appuyant une opération comme celle des Nations unies pour la Côte d'Ivoire (Onuci), dans ses fonctions de rétablissement de l'État de droit, dans les régions où elle s'est déployée... En Haïti, pays saigné par la pauvreté, les dissensions politiques, la criminalité et les cyclones, l'OIF est – avec l'Union européenne, le Canada et les autorités locales – partie prenante d'un programme lancé en 2005, qui a réhabilité les juges de paix, modernisé la Cour de cassation, institué le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire et favorisé la création de revues et de collections juridiques. Après le séisme qui a ravagé le pays à l'aube de 2010, une mission d'évaluation francophone s'est rendue à Port-au-Prince en février 2010 pour ré-estimer les besoins, notamment en matière de reconstitution de l'appareil judiciaire.

Comme le résume joliment le responsable de la coopération judiciaire à l'OIF, Michel Carrié, *« la Francophonie fluidifie, met en réseaux, joue les intermédiaires grâce aux liens exceptionnels qu'elle entretient. Elle propose aussi une expertise pointue dans certains secteurs limités, sauf quand il faut participer à un sauvetage général. Nous sommes donc les 4x4 de la coopération, qui empruntons et défrichons des sentiers souvent délaissés par les puissantes semi-remorques sillonnant les autoroutes ».*

Marc Yared



mfi agence multimédia
radiofranceinternationale 104 avenue du président kennedy 75016 paris france
téléphone : 00 33 1 44 30 87 30 mfi@rfi.fr

N°082 Culture -1

10.02.12 La Francophonie, espace majeur de création

(MFI) Alors que la Francophonie politique a du mal à s'imposer face à un monde anglo-saxon impérial et autrement riche en ressources (comme on a pu le constater encore en Haïti, après le tragique tremblement de terre), la Francophonie littéraire et culturelle connaît un formidable rayonnement qui dépasse les frontières des pays de langue française.

Citons à titre d'exemples l'intérêt que suscite la parution des titres traduits en anglais de la Française Marie Ndiaye ou de l'Algérien Boualem Sansal. Ou encore, la célébrité internationale de la béninoise Angélique Kidjo qui, comme on le sait, fut la seule artiste francophone à avoir été invitée à chanter aux cérémonies d'inauguration de la présidence de Barack Obama à Washington. La Francophonie a toujours été un extraordinaire espace de création dont sont issues quelques-unes des grandes icônes culturelles (Aimé Césaire, Manu Dibango, Ousmane Sow, pour ne citer que ceux-là) et des doctrines littéraires majeures du XX^e siècle (négritude, absurde, créolité, coolitude). La conscience de la primauté de la chose culturelle a présidé à la décolonisation africaine dont on célèbre cette année le cinquantenaire, mais aussi au rassemblement de la famille francophone dès les années 1960.

Comme le rappelle Frédéric Bouilleux, directeur de la Langue française et de la diversité culturelle et linguistique à l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), « *cette dernière est sans doute la seule organisation internationale à être née sur des préoccupations linguistiques et culturelles* ». Faut-il rappeler que si le premier emploi du terme de la « francophonie » remonte au géographe colonialiste Onésime Reclus, la Francophonie moderne est née avec Senghor qui l'a définie comme « *un humanisme moderne* » ? Le mouvement s'inspire aujourd'hui encore de cette conception idéaliste dont le premier président sénégalais a jeté les bases dans un article publié dans le numéro de 1962 de la revue française *Esprit*. Il y parle du français comme un merveilleux outil trouvé dans les décombres du régime colonial et de la possibilité de s'en servir pour créer une coopération exemplaire entre ceux qui pratiquent cette langue.

La primauté de la langue et de la culture perdue depuis quarante ans

Cette primauté de la langue et de la culture au sein de la Francophonie a été maintenue coûte que coûte depuis quarante ans, et cela malgré l'expansion extraordinaire de l'action francophone qui englobe aujourd'hui des domaines aussi variés que l'éducation, le développement durable, les droits de l'homme et l'implantation d'institutions démocratiques. La nouvelle programmation (2010-2013) de l'OIF, en attente de confirmation par les soixante-dix États et gouvernements qui la composent, confirme cette orientation. « *Avec un budget approximatif de 10 millions d'euros par an, c'est-à-dire un cinquième du budget global, la promotion du français et de la diversité culturelle représente le poste le plus important de l'OIF* », affirme Frédéric Bouilleux.

L'aide à l'émergence et à la diffusion des auteurs est l'une des principales composantes de la politique de l'OIF en matière de promotion de la langue française. Certes, la littérature francophone n'a pas attendu l'OIF pour exister. Mais pendant longtemps, cette littérature, surtout celle produite dans les pays du Sud, a souffert de l'absence de visibilité internationale et de sa quasi-inexistence dans les marchés africains à cause du faible pouvoir d'achat des lecteurs en Afrique. On cite souvent l'exemple d'Ahmadou Kourouma qui avait dû faire éditer son grand roman *Les Soleils des indépendances* au Canada par un éditeur universitaire,

avant d'être repéré en 1969 par une grande maison d'édition parisienne. Avec le succès que l'on sait ! En arrachant l'écriture romanesque aux ornières d'un réalisme suranné, Ahmadou Kourouma et ses héritiers ont renouvelé la littérature africaine. Ils ont transformé le regard qu'on porte sur les productions littéraires du continent noir.

La réception des œuvres francophones désormais plus normalisée en France

La situation change radicalement à partir des années 1990, avec l'émergence de nouvelles collections et de nouveaux éditeurs (« Afriques » aux éditions Actes Sud, « Continents noirs » aux éditions Gallimard, les éditions Le Serpent à plumes, Dapper, Vents d'ailleurs). L'institution littéraire française fait désormais une large place à la fiction africaine francophone, créant les conditions d'une réception plus normalisée. Cela n'a pas été sans mal. Les pétitionnaires de la littérature-monde qui appelaient dans les colonnes du *Monde* (19 mars 2007) pour qu'on en finisse une fois pour toutes avec la hiérarchie français/francophone, et qu'on juge les œuvres littéraires en fonction des valeurs qu'elles véhiculent et du plaisir qu'elles procurent, en savent quelque chose !

La visibilité des auteurs africains contemporains se mesure à l'inflation des titres (plusieurs milliers de titres recensés dans la *Bibliographie francophone de littérature africaine*, publiée en 2005⁽¹⁾, publiée en 2005, contre à peine une centaine dans les années 1960). Elle se mesure aussi à leur présence dans l'actualité littéraire française. Depuis plusieurs années, les *best-sellers* se suivent et ne se ressemblent pas : *Les Honneurs perdus* de Calixthe Beyala, *Allah n'est pas obligé* d'Ahmadou Kourouma, *Le Ventre de l'Atlantique* de Fatou Diome. Les auteurs francophones remportent les grands prix littéraires : prix Goncourt (Patrick Chamoiseau, Marie Ndiaye, Jonathan Littell, Atiq Rahimi), Goncourt des lycéens (Ahmadou Kourouma, Léonora Miano), Grand Prix du roman de l'Académie française (Calixthe Beyala), Renaudot (Alain Mabanckou), Médicis (Dany Laferrière), Fémina (Nancy Huston)...

L'OIF, qui s'emploie à promouvoir les auteurs de langue française sur la scène littéraire internationale (salons, manifestations littéraires), n'a pas été étranger à la visibilité grandissante des lettres francophones. Surtout à travers son prix littéraire des Cinq Continents qui, depuis 2001, a révélé au grand public quelques-uns des talents montants de la francophonie. « *La qualité et la pertinence des choix du jury des Cinq Continents avaient permis dès 2005 à sortir du lot quelqu'un comme Alain Mabanckou qui est aujourd'hui honoré. Nous étions les premiers à l'avoir distingué* », rappelle Frédéric Bouilleux.

Assurer la présence des artistes dans des tournées et festivals internationaux

Parallèlement au soutien apporté à la langue et à la littérature de langue française, la maison du quai André-Citroën (pour quelques mois encore) s'emploie également à favoriser l'expression et la diffusion des créations artistiques francophones. Ces actions soutiennent particulièrement la jeune création francophone en assurant la présence des artistes dans des tournées et festivals internationaux. Ils ont notamment permis à des artistes comme Rokia Traoré (Mali), El hadj Ndiaye (Sénégal), Ba Cissoko (Guinée) ou encore Rajery (Madagascar) de conquérir une renommée internationale. Parmi les autres volets significatifs du programme d'aide de l'OIF à la création culturelle et artistique, il faut signaler le soutien apporté aux productions audiovisuelles francophones (plus de 700 films soutenus dont cent soixante-dix longs-métrages depuis 2000) et l'action entreprise en faveur des industries culturelles tant dans le domaine du cinéma que ceux de la musique et de l'édition.

En se faisant accoucheurs de tant de talents, l'OIF attire l'attention sur ce qui fait la véritable force de la Francophonie : sa vigueur créative qui constitue, aux yeux de beaucoup d'observateurs, la principale cohérence de cet ensemble politiquement si disparate et dispersé géographiquement.

Tirthankar Chanda

(1) *Bibliographie francophone de littérature africaine*, 2005, 2^e édition mise à jour et complétée par Virginie Coulon, co-édition Edicef/AUF, 480 pages. Bibliographie extraite de la base de données Litaf : www.litaf.cean.org



mfi agence multimédia

radiofranceinternationale 104 avenue du président kennedy 75016 paris france

téléphone : 00 33 1 44 30 87 30

mfi@rfi.fr

N°083 **Culture - 2**

10.02.12 **La diversité culturelle, un impératif francophone**

(MFI) L'alternative est claire et les enjeux décisifs... La mondialisation en cours – qui se traduit par une multiplication des échanges et un boom des technologies révolutionnant la vie quotidienne de milliards d'individus – va-t-elle rimer avec uniformisation, disparition de milliers de langues et de cultures au profit d'un seul modèle dominant ? Ou, au contraire, la globalisation doit-elle déboucher sur le rapprochement, l'enrichissement, l'émulation et la multiplication des systèmes de vie, de pensée et d'expression ?

Le choix entre ces deux options paraît si évident que – grâce notamment à la forte mobilisation des États et gouvernements membres de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) – la communauté des nations a plébiscité à l'Unesco, en 2005, à l'unanimité (moins les États-Unis, Israël et quelques abstentionnistes), la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles.

Pour Frédéric Bouilleux, qui coiffe la direction de la langue française et de la diversité culturelle et linguistique de l'OIF, la Francophonie est par définition un espace d'expression de la diversité culturelle. Parce que les soixante-dix États et gouvernements qui la composent sont présents sur les cinq continents et représentent tous les régimes politiques, toutes les croyances religieuses. Et parce que les pères fondateurs de la Francophonie – le Nigérien Hamani Diori, le Sénégalais Léopold Sédar Senghor, le Tunisien Habib Bourguiba, le Cambodgien Norodom Sihanouk – incarnent cette diversité d'origine qui s'est regroupée autour d'une langue commune et des valeurs qu'elle porte.

Former pour élaborer les textes en matière de droits d'auteur, de propriété littéraire...

Mais l'OIF est aussi laboratoire et usine de la diversité... Ainsi elle soutient, en premier lieu, le développement de politiques culturelles publiques dotées de moyens budgétaires appropriés. Il s'agit ici d'accompagner – à leur demande expresse – les États intéressés, notamment ceux du Sud, en leur assurant des formations et des expertises. Celles-ci permettent notamment d'élaborer la législation et la réglementation en matière de droits d'auteur, de propriété littéraire, de statut des artistes, de lecture publique, etc.

L'OIF participe aussi, directement, au développement d'industries culturelles dans les différents secteurs : l'image, le spectacle vivant, le livre... Ce soutien de la Francophonie se manifeste à travers la formation et par un appui matériel. Celui-ci bénéficie à la production, mais aussi à la diffusion des biens culturels et à la circulation des artistes, par le biais de fonds spécialisés : Fonds de garantie bancaire des industries culturelles, Fonds d'aide à la production cinématographique et audiovisuelle du Sud (Fapcas), Fonds d'aide à la mise en marché et en festival des artistes... Le Fapcas, par exemple, a permis depuis plus de deux décennies à des centaines de talents de s'affirmer. Des cinéastes comme le Burkinabè Idrissa Ouedraogo et des musiciens comme la Malienne Rokia Traoré, des auteurs comme le Congolais Alain Mabanckou ont ainsi pu déployer leur créativité avec l'encouragement concret de la Francophonie. Par ailleurs, celle-ci met en œuvre des actions essentielles à long terme, comme la numérisation des fonds en langue française des Bibliothèques nationales des membres de l'OIF.

La crise menace-t-elle la coopération culturelle ?

Malgré un bilan jusqu'à présent honorable, la promotion de la diversité culturelle en terres francophones risque d'être gravement compromise. La crise économique et financière, l'explosion des dettes et déficits publics dans des pays clés comme la France et la Belgique risquent de reléguer au second plan les exigences de la coopération culturelle avec les pays du Sud francophone. Autre talon d'Achille : quoique entrée en vigueur en 2008 et déjà ratifiée par plus d'une centaine de pays, la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles ne prévoit aucune sanction à l'égard des contrevenants. Et le fonds créé par l'Unesco pour soutenir l'application de cette convention n'a recueilli à ce jour que quelque 2 millions de dollars !

Cependant, quels que soient leurs soucis domestiques à court et moyen termes, Paris, Ottawa, Québec, Bruxelles ou Berne savent combien la promotion de la Francophonie et de la diversité culturelle est vitale, dans leur propre intérêt autant que pour le devenir de l'humanité. C'est grâce à l'adhésion franche et massive du Sud francophone à la Convention de l'Unesco que la France, le Canada et le Québec ont sauvé d'un naufrage certain leurs propres industries cinématographiques menacées par Hollywood. Sans « l'exception culturelle » défendue *mordicus* par l'Afrique, le monde arabe et l'Extrême-Orient, la règle de la libre circulation des biens, imposée par l'Organisation mondiale du commerce, aurait réduit les peuples à choisir entre l'*american way of life* et le repli intégriste.

Marc Yared

Les Tic au service de la diversité

(MFI) S'il est une révolution dans laquelle les responsables de l'Espace francophone se sont investis sans tarder et qu'ils ont pilotée avec succès, c'est bien celle des nouvelles technologies de l'information et de la communication (Tic). Depuis son Sommet de Ouagadougou, en 1995, la Francophonie ne cesse de proclamer la nécessité de relever le « *défi de la modernité* », de développer des « *autoroutes de l'information* », d'« *édifier la société de l'information* ». Il s'agit en fait, pour les pays francophones développés (France, Canada et Québec, Belgique, Suisse...), d'aider leurs partenaires francophones du Sud à se doter de techniques performantes pour élaborer, diffuser et faire apprécier à l'échelle planétaire leurs productions culturelles.

L'OIF et les organismes francophones spécialisés ne se sont pas cantonnés dans l'incantation : ils ont activement soutenu la création et les échanges de *contenus* culturels. En mobilisant – au profit de l'Afrique notamment – les matériels et les expertises nécessaires pour maîtriser Internet, « *ce langage qui permet de répondre aux besoins des sociétés à l'échelle universelle* », comme le définit Pietro Sicuro, l'enthousiaste directeur québécois de l'Institut de la Francophonie numérique (IFN). L'OIF a accompagné ce grand *Bond en avant* : en finançant l'achat d'ordinateurs, en créant hors des capitales des lieux publics d'accès à Internet et en formant des personnels sur le continent noir, usagers mais aussi gestionnaires de réseaux...

Avec l'avènement de la technologie numérique – qui permet de conserver des contenus culturels naguère condamnés à disparaître – la Francophonie est confrontée à de nouveaux défis. Parmi les questions débattues :

- Comment le numérique peut-il conforter la diversité culturelle ? Cette technologie supprime les intermédiaires commerciaux et échappe à l'emprise des gouvernements, pour atteindre directement les publics intéressés. Comme le relève Pietro Sicuro, « *le numérique valorise les patrimoines ; il incite les populations à communiquer, à découvrir les cultures du monde et à les enrichir* ».

- Peut-on échapper aux coûts prohibitifs du numérique tout en préservant son indépendance ? Seules de puissantes entreprises peuvent pour l'instant rentabiliser ces technologies. Les américains Google et Yahoo cherchent donc à imposer leur monopole, qui se traduirait par une « *marchandisation de la culture* », comme le souligne Pietro Sicuro. Heureusement de vénérables institutions comme la Bibliothèque nationale de France (BNF), dotée de budgets, d'outils et de savoir-faire conséquents, propose son concours aux instances de l'OIF. La BNF accueille et forme déjà des experts de bibliothèques du Sud. Et elle assume un rôle pilote dans la mise en place d'une grande bibliothèque numérique francophone, portail donnant accès aux Bibliothèques nationales des pays membres.
- Comment aider l'Afrique francophone à numériser ? Les coûts en matériels peuvent être maîtrisés. Mais la formation à de nouveaux métiers, comme celui de bibliothécaire numérique, est indispensable... L'IFN a déjà contribué à numériser les documentaires visuels de l'Institut fondamental d'Afrique noire. Les gouvernements africains francophones ont par ailleurs obtenu en 2007 la coopération de l'OIF pour numériser leurs titres de presse et en permettre l'accès grâce à un portail... Un projet phare, qui en préfigure bien d'autres !

M.Y.